



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 13 octobre 2020, le conseil a adopté le règlement numéro **1878-001** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1878 SUR LES COMPTEURS D'EAU** ».

Le règlement 1878-001 a pour objet de modifier le numéro du règlement applicable à l'article 15.6 ayant pour titre « préséance ».

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation du règlement est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Fait à Saint-Eustache, ce 14^e jour d'octobre 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau